

27 mars 2008

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 574 000 francs, soit:

- un crédit de 2 614 200 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.**

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

La proposition PR-587 du Conseil administratif du 21 novembre 2007 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 15 janvier 2008.

La commission des travaux l'a traitée au cours de ses séances des 6 février et 5 mars 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de la séance du 6 février ont été prises par M^{me} Julie de Dardel, celles du 5 mars par M^{me} Lucie Marchon, que nous remercions.

Séance du 6 février 2008.

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Vaucher, ainsi que de MM. Bonnet et Descombes, architectes chargés des projets

M^{me} Irminger informe que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a mandaté un bureau d'architectes en 2001 déjà pour la rénovation des places de jeux et leur mise en conformité. Dans le cadre de la proposition PR-587, il s'agit de deux préaux dont les surfaces sont fortement dégradées et qui sont situés dans des quartiers très urbanisés avec peu d'espaces publiques de proximité et de sociabilité. De plus, l'école de Cité-Jonction faisant partie du réseau des établis-

sements prioritaires, par le fait que 50% des familles du quartier appartiennent à des milieux socioéconomiquement défavorisés, on comprendra pourquoi il est particulièrement important d'offrir, non seulement aux enfants fréquentant ces écoles, mais aussi aux habitants de ces quartiers, des lieux de convivialité offrant en outre une sécurité accrue. Il a été prévu de pouvoir fermer ces lieux à certaines heures.

En plus des effets liés à la vie sociale, il faut noter qu'un aménagement propre et convivial favorise le respect des lieux et tend à réduire les risques encourus par les usagers par l'abandon de déchets dangereux, et que la réorganisation des réseaux de drainage des eaux de surface de même que le choix du mobilier permettent d'éviter les accidents.

Ecole de Cité-Jonction

En effet, la présentation PowerPoint faite par M. Vaucher du projet de l'école Cité-Jonction montre une forte détérioration de la dalle du préau central ainsi que de l'étanchéité du parking en sous-sol. Ces travaux d'assainissement seront menés par le Service des écoles.

Construits en 1968, en même temps que le groupe scolaire, les préaux, d'une surface totale de 3120 m², n'ont subi aucune rénovation d'envergure depuis lors. L'intervention de M. Pierre Bonnet, architecte, s'inscrit dans la réflexion historique et architecturale menée autour des grands ensembles des années 1960. Les fosses et l'amphithéâtre seront nivelés, le sol teinté en rouge rappellera la couleur de l'école, un minifoot sera construit et entouré d'un treillis dans le préau central, permettant de dégager deux grandes zones où les enfants pourront courir librement. Une plantation de bambous de grande taille est prévue.

En ce qui concerne les jeux qui étaient si dégradés qu'une grande partie d'entre eux a été démolie, la ligne choisie en concertation avec les enseignants et un conseil d'enfants est en inox et répond aux objectifs fixés en matière de sécurité et de durabilité et s'intègre parfaitement dans le projet d'aménagement.

Les questions des commissaires, portant essentiellement sur l'homologation des jeux, une augmentation de la végétalisation et la durée des travaux, ont reçu des réponses rassurantes et satisfaisantes.

Ecole des Eaux-Vives

Le préau de l'école des Eaux-Vives est comparable à celui de Cité-Jonction: le sol est très dégradé, la végétation peu abondante et l'état phytosanitaire mauvais. De plus, les aménagements sont hétéroclites, certains jeux ne sont pas conformes aux normes de sécurité. On dit même que l'ensemble de l'installation présente

des risques graves (surface du sol souple insuffisante, risques de coincement de tête, d'étranglement dans des filets).

A l'entrée, une zone d'accueil généreusement arborisée isolera davantage les enfants des dangers de la circulation et des nuisances de la rue des Eaux-Vives. Le centre du préau sera occupé par deux zones de jeux, l'une pour les jeux de ballon, l'autre pour les nouveaux jeux. Les enfants seront associés au choix des nouveaux jeux, qui seront normalement sélectionnés parmi ceux que la Ville possède déjà en stock. Le couvert sera rafraîchi et éclairci. Enfin, sur l'ensemble du préau de 2090 m², les revêtements de sol seront adaptés aux différentes situations, après drainage des eaux de surface. Quatorze érables remplaceront les arbres en mauvaise santé. Ce projet d'assainissement et d'aménagement renouvellera l'image du préau, facilitera la sociabilité et la convivialité en tentant de combattre les sentiments d'insécurité, de révolte et d'exclusion exprimés par des habitants du quartier.

Information ou nota bene

Les deux projets ont été soumis au corps enseignant, aux associations de parents, au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, sous forme de maquettes et de plans. Dans les deux cas, l'accueil des délégués a été favorable. Les architectes se sont efforcés de tenir compte des demandes spécifiques formulées par les utilisateurs.

MM. Vaucher et Descombes répondent aux questions portant sur la zone d'affichage sur la rue des Eaux-Vives, le mauvais état des arbres, l'espèce choisie.

Discussion

Un commissaire libéral, en sus de sa préoccupation sur la sécurité des jeux et sur le financement des panneaux d'affichage, trouve ces projets assez onéreux.

Un commissaire Vert rappelle l'urgence et que pour lui «une collectivité qui investit dans les écoles investit bien». Trouvant également les projets un peu chers, il propose un amendement pour retirer de la proposition les 233 364 francs réservés à la clôture du préau de Cité-Jonction.

Un autre commissaire Vert se souvient du vaste débat au sein du Conseil municipal arrivant à la conclusion que ce n'était pas une bonne idée de fermer les préaux.

D'autres commissaires démocrate-chrétien, socialiste, d'A gauche toute!, libéral souhaitent le report du vote dans l'attente de renseignements plus précis sur la clôture et sur les jeux.

Séance du 5 mars 2008

Suite de la discussion

La discussion porte essentiellement sur la question du grillage qui devrait entourer les préaux de Cité-Jonction. Selon le Services des écoles et institutions pour l'enfance, c'est lui qui a pris l'initiative de le proposer aux enseignants, qui ne s'y sont pas opposés.

Le commissaire Vert repropose son amendement en vue de supprimer de la proposition la ligne 422 «Travaux de clôture» pour 233 364 francs, ainsi que la ligne 591 «Honoraires de l'architecte poste clôture» pour 23 234 francs.

La commissaire d'A gauche toute! votera l'amendement, car son groupe n'a jamais souhaité que les préaux soient fermés et ne veut pas d'enfants en cage.

Un commissaire radical votera ce crédit tel quel, car il pense que cela pourrait coûter plus cher s'il y avait plus tard un problème dans le préau.

Un commissaire de l'Union démocratique du centres et un commissaire démocrate-chrétien voteront également la proposition telle quelle, ils ne veulent pas des enfants en cage, mais protégés.

Une commissaire socialiste, étant donné le maintien de la barrière actuelle, acceptera l'amendement.

Au vote, l'amendement est refusé à égalité des suffrages: 7 commissaires pour (2 Ve, 3 S, 2 AGT), 7 contre (2 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Soumise au vote, la proposition PR-587 est acceptée à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 614 200 francs destiné à la rénovation et au réaménagement des trois préaux de l'école de Cité-Jonction, dont 592 000 francs pour les travaux d'assainissement des dalles et de réfection de l'étanchéité du parking en sous-sol, préaux situés rue

Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 614 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 959 500 francs destiné à la rénovation et au réaménagement du préau de l'école des Eaux-Vives, situé rue des Eaux-Vives 80-86, parcelle N° 281, feuilles N°s 51 et 59 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 959 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.